

134 RDT
Société à responsabilité limitée
au capital de 90 000 euros
Siège social : 134 RUE DE TURENNE
75003 PARIS
495 358 871 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 147 771 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 147 771 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 1 160 679 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 juin 2026

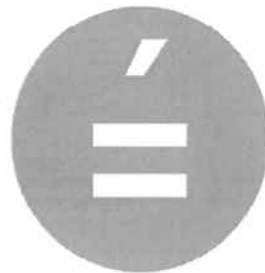
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Benjamin TURQUIER
Benjamin TURQUIER (Jun 15, 2026 12:35:00 GMT+2)

SARL 134 RDT

134 Rue de Turenne
75003 PARIS



Etats de synthèse

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Certifié conforme à l'original

Le gérant

Benjamin TURQUIER

Benjamin TURQUIER (Jun 15, 2026 12:35:00 GMT+2)

Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	1
1. Bilan	3
Bilan	4
Bilan détaillé	6
2. Compte de résultat	9
Compte de résultat	10
Compte de résultat détaillé	11
3. Liasse fiscale	15
4. Liasse fiscale (EDI)	

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SARL 134 RDT relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 34 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	2 777 764
Chiffre d'affaires	2 780 062
Résultat net comptable (Bénéfice)	147 771

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

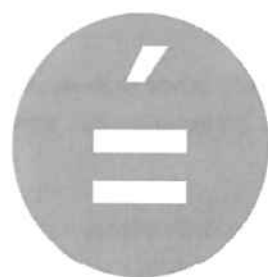
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Gennevilliers

Le 05/05/2026

Nicolas BARDEAU

Expert comptable Associé



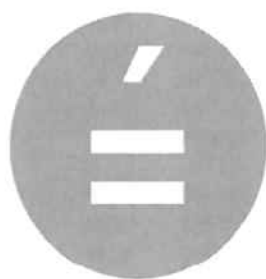
Bilan

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	276 000		276 000	276 000
Autres immobilisations incorporelles	80 000		80 000	80 000
Immobilisations corporelles				
Terrains	38 250		38 250	38 250
Constructions	216 750	62 771	153 979	158 994
Install. techniques, matériel et outillage	402 248	266 194	136 053	78 022
Autres immobilisations corporelles	1 105 967	808 899	297 068	330 402
Immobilisations financières				
Participations	120		120	120
Prêts				3 500
Autres immobilisations financières	11 817		11 817	10 750
Total actif immobilisé (III)	2 131 151	1 137 864	993 287	976 038
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	27 583		27 583	36 631
Marchandises	5 706		5 706	7 040
Créances				
Clients et comptes rattachés	41 500		41 500	
Autres créances	1 649 542		1 649 542	1 641 489
Charges constatées d'avance	13 840		13 840	13 272
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	46 305		46 305	103 662
Total actif circulant (IV)	1 784 477		1 784 477	1 802 095
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	3 915 628	1 137 864	2 777 764	2 778 133

Bilan

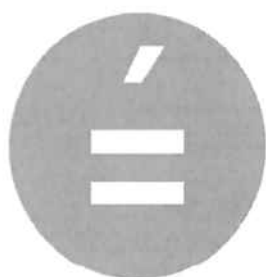
	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Capital (dont versé ...)	90 000	90 000
Réserves		
Réserve légale	9 000	9 000
Report à nouveau	1 012 909	858 138
Résultat de l'exercice	147 771	154 771
Total capitaux propres (I)	1 259 680	1 111 909
Total autres fonds propres (I bis)		
Provisions pour risques	14 026	14 026
Total des provisions (II)	14 026	14 026
Emprunts et dettes financières diverses	80 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 219 123	1 321 251
<i>Personnel</i>	22 884	68 472
<i>Organismes sociaux</i>	62 188	60 407
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		3 280
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	1 626	2 284
Dettes fiscales et sociales	86 697	134 444
Autres dettes	118 237	196 503
Total des dettes (III)	1 504 058	1 652 197
TOTAL PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	2 777 764	2 778 133



Compte de résultat

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises	56 285	2,02	45 551	1,68	10 734	23,57
Production vendue	2 723 776	97,98	2 673 014	98,32	50 762	1,90
Montant net du chiffre d'affaires	2 780 062	100,00	2 718 566	100,00	61 496	2,26
Subventions	14 750	0,53	18 833	0,69	-4 083	-21,68
Reprises sur amort., dép. et provisions			36 345	1,34	-36 345	-100,00
Autres produits	17 761	0,64	74		17 687	NS
Total des produits d'exploitation (I)	2 812 572	101,17	2 773 818	102,03	38 754	1,40
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises	31 745	1,14	33 738	1,24	-1 993	-5,91
Variation de stock (m/ses)	1 334	0,05	-6 705	-0,25	8 039	-119,89
Achats de m.p. & aut.approv.	582 974	20,97	592 686	21,80	-9 712	-1,64
Variation de stock (m.p.)	9 048	0,33	-6 670	-0,25	15 718	-235,65
Autres achats & charges externes	832 643	29,95	803 279	29,55	29 364	3,66
Impôts, taxes et vers. assim.	27 938	1,00	38 736	1,42	-10 798	-27,88
Salaires	875 426	31,49	881 598	32,43	-6 173	-0,70
Cotisations sociales	166 605	5,99	142 559	5,24	24 046	16,87
Dotations aux amort. et aux dépréciations	83 500	3,00	77 426	2,85	6 074	7,85
<i>Sur immob. : dotations aux amort.</i>	83 500	3,00	77 426	2,85	6 074	7,85
Autres charges	1 057	0,04	1		1 056	NS
Total des charges d'exploitation (II)	2 612 269	93,96	2 556 648	94,04	55 621	2,18
Résultat d'exploitation (I - II)	200 303	7,20	217 170	7,99	-16 867	-7,77
Quote-part sur op. faites en commun						
Produits financiers						
Total des produits financiers (V)						
Charges financières						
Intérêts et charges assimilées	5 086	0,18	15 709	0,58	-10 623	-67,62
Total des charges financières (VI)	5 086	0,18	15 709	0,58	-10 623	-67,62
Résultat financier (V - VI)	-5 086	-0,18	-15 709	-0,58	10 623	-67,62
Résultat courant (I - II + III - IV + V - VI)	195 217	7,02	201 461	7,41	-6 244	-3,10
Charges exceptionnelles (VIII)	3 770	0,14	575	0,02	3 195	555,59
Résultat exceptionnel (VII - VIII)	-3 770	-0,14	-575	-0,02	-3 195	555,59
Impôts sur les bénéfices (X)	43 677	1,57	46 115	1,70	-2 438	-5,29
Total des produits (I + III + V + VII)	2 812 572	101,17	2 773 818	102,03	38 754	1,40
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 664 801	95,85	2 619 047	96,34	45 755	1,75
RESULTAT DE L'EXERCICE	147 771	5,32	154 771	5,69	-7 000	-4,52



Liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				N° 2065-SD 2026	
Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social :		
SARL 134 RDT					
SIRET	4 9 5 3 5 8 8 7 1 0 0 0 1 2				
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
134 Rue de Turenne					
75003 PARIS					
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées Boulangerie et boulangerie-pâtisserie				Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	149 208	Déficit		0
	Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%		
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15 %	PV exonérées art. 238quinquies
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐		Autres dispositifs ☐ Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotés ☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐	
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % ☐	
				Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐					
5 Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)		Base d'imposition	Chiffre d'affaires	Taux d'imposition	
6 Contribution sur les grandes entreprises de transport maritime (CTM)		Base d'imposition	Taux d'imposition		
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
F COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité					
Nom et coordonnées ECF ☐					
- du prestataire :					
- du comptable : SAS FLEURET ASSOCIÉS EXPERTISE					
2 place DES HAUTS TILLIERS 92230 GENNEVILLIERS Tél : 01.41.11.34.00					
- du conseil :					
Tél :					

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		Payées par la société elle-même		a	Payées par un établissement chargé du service des titres			b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾								(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾								(e)	
								(f)	
								(g)	
								(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾								(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾								Total (a à h)	
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.		Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1		2	3	4	5	6	7	8	
TURQUIER Benjamin 134, rue de turenne 75003 PARIS Gérant		95	2025	95 930					
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
RÉMUNÉRATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)							
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)							
MVLT imposés		à 0 %			à 15 %			à 19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVLt de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONTS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 134 RDT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		134 Rue de Turenne 75003 PARIS		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 9 5 3 5 8 8 7 1 0 0 0 1 2		Néant ☐ *			
				Exercice N clos le,		31/12/2025	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH	356 000	AI		356 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	38 250	AO		38 250
		Constructions	AP	216 750	AQ	62 771	153 978
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	402 247	AS	266 194	136 053
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 105 966	AU	808 898	297 067
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	120	CT	
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU		CV		
	Créances rattachées à des participations		BB		BC		
	Autres titres immobilisés		BD		BE		
	Prêts		BF		BG		
	Autres immobilisations financières*		BH	11 816	BI		11 816
	TOTAL (II)		BJ	2 131 150	BK	1 137 863	993 287
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	27 583	BM		27 583
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	5 706	BU		5 706
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	41 500	BY		41 500
		Autres créances (3)	BZ	1 649 542	CA		1 649 542
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
Comptes de régularisation	DIVERS	Disponibilités	CF	46 304	CG		46 304
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	13 840	CI		13 840
	TOTAL (III)		CJ	1 784 477	CK		1 784 477
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
		Écarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 915 628	1A	1 137 863	2 777 764	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		80 000	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 134 RDT		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 90 000 ...)			DA	90 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	9 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	1 012 909
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	147 770
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	1 259 679
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	14 026
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	14 026
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	80 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 219 123
	Dettes fiscales et sociales			DY	86 697
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Instrument financier à terme			DI	
	Autres dettes			EA	118 237
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	1 504 058	
Écart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 777 764	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Écart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 134 RDT						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	56 285	FB		FC	56 285
	Production vendue	biens *	FD	2 690 776	FE		FF	2 690 776
		services *	FG	33 000	FH		FI	33 000
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	2 780 061	FK		FL	2 780 061
	Production stockée*						FM	
	Production immobilisée*						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	14 749
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)						FP	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles						FI	
	Autres produits (1) (11)						FQ	17 760
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 812 572
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS
Variation de stock (marchandises)*						FT	1 334	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	582 974	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	9 048	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	832 643	
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	27 937	
Salaires et traitements*						FY	875 425	
Cotisations sociales (10)						FZ	166 604	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* (14)				GA	83 499
			- dotations aux dépréciations				GB	
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *						GC
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						GI		
Autres charges (12)						GE	1 056	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 612 268	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	200 303	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur dépréciations						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Produits de cessions d'immobilisations financières						G2	
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	5 086
	Différences négatives de change						GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU	5 086	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 086)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						CW	195 217	

(RENVOIS : voir tableau n° 2052) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SARL 134 RDT		Néant ☐ *		
				Exercice N		
Produits exceptionnels (7) (VII)				HD		
Charges exceptionnelles (7) (VIII)				HH	3 769	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(3 769)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	43 677	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 812 572	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 664 801	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	147 770	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3)	- Crédit-bail mobilier *			HP	1 566
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	35 488
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5 27 376				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles A8	Dont cotisations facultatives Madelin A10	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11	HS		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales				260		
Amortissements des immobilisations				3 509		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

☒

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

☐

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
{ biens				
{ services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous



Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	260
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	3 509
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	3 769
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL 134 RDT** Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		
						Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	356 000	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	38 250	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ	216 750	KK	KL
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KN	KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2		KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3		KS	341 391	KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	1 081 119	KW		KX
		Matériel de transport *		KY	4 004	KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	18 272	LC		LD
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG
		Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	1 699 787	LO		LP	106 692	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
		Autres participations	8U	120	8V		8W	
		Autres titres immobilisés	IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières		IT	14 250	IU		IV	1 066	
TOTAL IV		LQ	14 370	LR		LS	1 066	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	2 070 157	ØH		ØJ	107 758

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	356 000	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	38 250	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	216 750	MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	30 218	MK	402 247	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers	IU		MM	190	MN	1 095 675	MO
		Matériel de transport	IV		MP	1 639	MQ	2 780	MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS	11 216	MT	7 510	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
		Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF
	TOTAL III	IV		NG	43 265	NH	1 763 214	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations	IØ		ØX		ØY	120	ØZ
		Autres titres immobilisés	II		2B		2C		2D
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	3 500	2F	11 816	2G	
TOTAL IV		I3		NJ	3 500	NK	11 936	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	46 765	ØL	2 131 150	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2026
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 55 A
 du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2025

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 134 RDT

 Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL 134 RDTNéant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	57 756	PN	5 015	PO		PQ	62 771
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	263 369	QA	33 043	QB	30 218	QC	266 194
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	754 305	QE	47 029	QF	190	QG	801 144
	Matériel de transport	QH	1 700	QI	1 200	QJ	1 639	QK	1 260
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	16 988	QM	720	QN	11 216	QO	6 492
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	1 094 119	QV	87 009	QW	43 265	QX	1 137 863
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	1 094 119	ØP	87 009	ØQ	43 265	ØR	1 137 863

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participation	NL						NM						NO
TOTAL III													
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL 134 RDTNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	14 026	4B	4C	4D	14 026
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G	4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X		4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X	5Y	
TOTAL II		5Z	14 026	TV	TW	TX	14 026
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III		7B		TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	14 026	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF			
		- financières	UG	UH			
		- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 134 RDT										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
		Autres immobilisations financières	UT	11 816	UV		UW	11 816			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA								
		Autres créances clients	UX	41 500		41 500					
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constatée) UO	ZI								
		Personnel et comptes rattachés	UY	1 063		1 063					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	7 209		7 209					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	2 438		2 438					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	300 254		300 254					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
		Groupe et associés (2)	VC								
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 338 577		1 338 577					
		Charges constatées d'avance	VS	13 840		13 840					
	TOTAUX			VT	1 716 699	VU	1 704 882	VV	11 816		
RENVIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD	(3 500)						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG								
		à plus d'1 an à l'origine	VH		(31 967)		31 967				
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	80 000		80 000					
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	1 219 123		1 219 123					
		Personnel et comptes rattachés	8C	22 883		22 883					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	62 187		62 187					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 626		1 626						
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
		Groupe et associés (2)	VI	116 730		116 730					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	1 507		1 507					
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L								
TOTAUX			VY	1 504 058	VZ	1 472 090		31 967			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	(80 000)	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SARL 134 RDT		Néant ☐		Exercice N. clos le : 31/12/2025	
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WA	147 770
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	260
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			Y7	43 677
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %			Y8
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions	WN
	Écart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XR
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3
				TOTAL I	WR 191 707
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV
		- imposées au taux de 0 %			WH
		- imposées au taux de 19 %			WP
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW
		- imputées sur les déficits antérieurs			XB
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %			Y6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*			WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à Produire net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation))					ZA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*				ZY
	Majoration d'amortissement*				XD
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quinquies A)	HT	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC	
Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)					L5
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)					PA
Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)					XC
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)					PB
Écart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	2 740	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies F)	Y1
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies G)	YL
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies B)	YB		Dont déductif* exception, simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies C)	YC		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies D)	YD			
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)	XI 191 707
				déficit (II moins I)	XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	191 707 XO

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2026

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL 134 RDT</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209 -II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis AL 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	23 991
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis AL 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN		YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL 134 RDT</u>						Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	858 138	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	154 770		Dividendes	ZE	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF	
	TOTAL I	ØF	1 012 909		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	1 012 909
					TOTAL II	ZH	1 012 909
RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N :
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		YQ	
	— Engagements de crédit-bail immobilier					YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus					YS	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance					YT	305 418
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8		XQ	281 251
	— Personnel extérieur à l'entreprise					YU	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	46 305
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV	
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES	1 265	ST	199 668
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	832 643
	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	2 691
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)			ZS		9Z	25 246
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	27 937
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée					YY	166 258
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	179 145
DIVERS	— Montant brut des salaires *					ØB	683 103
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%
	— Filiales et participations (liste au tableau 2059 - G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui indiquer 1, sinon 0					ZR	0
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG	
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK	
					Plus-values à 19%	JM	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN	
					Plus-values à 19%	JP	
					Imputations	JL	
					Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social					JQ	
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social					JR	
	Revenu brut social (si le montant est négatif)					JS	
	Revenu brut social (si le montant est positif)					JT	128 993

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 134 RDT					Néant ☐ *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I. Immobilisations*	1	Voir état annexe					
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		(3 509)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SARL 134 RDT

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
134 :tour réfrigéré	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	28/09/2007	3 740		3 740					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
134 : repose patons	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	31/12/2007	4 400		4 400					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
façonneuse rue sain	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	11/09/2012	4 400		4 400					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SNS solution numéri	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	14/11/2017	2 200		2 200					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SNS solution numéri	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	21/11/2017	2 000		2 000					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Armoire Vitrine	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	17/08/2018	1 986		1 986					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Trancheuse à pain	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	09/10/2018								
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Les Compagnons Mach	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	20/11/2018	3 200		3 200					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LMFR - Cellule de	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	(1 386)				
	24/06/2019	3 982		2 596					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV	(1 386)				
planete fournil -	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	(446)				
	15/03/2019	1 392		945					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV	(446)				
Paniservice- instal	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	(1 201)				
	27/05/2019	3 527		2 325					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV	(1 201)				
Darty - plaque vitr	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	31/07/2019	190		190					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PC Inspiron 17 3000	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	24/02/2020	953		953					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Armoire de rangemen	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	18/07/2020	1 128		1 128					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SARL 134 RDT

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
Élévateur à colonne	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	(226)				
	31/03/2021	4 584		4 357					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		226		(226)					
Velo Gris CROSSER S	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	(249)				
	05/10/2021	1 639		1 390					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		249		(249)					
darty EPSON Project	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	09/04/2021	749		749					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SNS Serveur numériq	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	30/11/2021	1 500		1 500					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
darty Iphone 13 Min	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	07/12/2021	699		699					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Metro mpro trancheu	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	24/06/2022	993		993					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 134 RDT

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 134 RDT</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2026

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 134 RDT</u>		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : <u>01/01/2025</u> et clos le : <u>31/12/2025</u>		Durée en nombre de mois <u>12</u>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	26	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 780 061	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
TOTAL 1	OX	2 780 061	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	17 760	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	14 749	
Variation positive des stocks	OD		
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	32 510	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	750 486	
Variation négative des stocks	OQ	10 382	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	490 985	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 056	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	1 252 911	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	OG	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3 1 559 661	
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 559 661	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	2 780 061	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	26	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0	1 / 0 1 / 2 0 2 5
Date de cessation	HR	3	1 / 1 2 / 2 0 2 5

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2026

Fonctionnaire obligatoire
(article 93 de l'ann. III du CGI)
N° de dépôt(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 4 9 5 3 5 8 8 7 1 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 134 RDT

ADRESSE (voie) 134 Rue de Turenne

CODE POSTAL 75003

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	900
Total des lignes P1 + P2			P5	2	
			Total des lignes P3 + P4		
			P6		
			900		

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille TURQUIER Prénom(s) Benjamin
Nom d'usage % de détention 95.00 Nb de parts ou actions 855
Naissance : Date 30011973 N° Département 94 Commune maisons alfort Pays FRANCE
Adresse : N° 134 Voie rue de turenne
Code Postal 75003 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2026

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET

4 9 5 3 5 8 8 7 1 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 134 RDT

ADRESSE (voie) 134 Rue de Turenne

CODE POSTAL 75003

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.